POUR UNE VIE NOCTURNE PÉRENNE, INCLUSIVE ET PROPICE AU DÉVELOPPEMENT DE LA CULTURE ALTERNATIVE.

Mémoire présenté par le Corridor Culturel, rédigé par Paul Hugo BAPTISTE.

À la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation, dans le cadre des consultations publiques autour de la Politique de la vie nocturne montréalaise menées par la Ville de Montréal.

22 mars 2024.



- 1. À PROPOS DU CORRIDOR CULTUREL
- 2. ÉLÉMENTS CLÉS DE LA POLITIQUE
 - 2.1. Culture alternative
 - 2.2. Espaces et réglementations
 - 2.3. Déstigmatisation, inclusion, sécurité
 - 2.4. Gouvernance
- 3. CONCLUSION ET ACTIONS POSSIBLES

1. À PROPOS DU CORRIDOR CULTUREL

Le Corridor Culturel est une initiative culturelle dans les arrondissements du Sud-Ouest et de Ville-Marie, menée au sein de l'organisation MR-63.

Sa mission est de faire rayonner la culture, le patrimoine et les communautés montréalaises par la création de projets identitaires dans l'espace public ou au sein d'espaces inusités pour la diffusion culturelle - en travaillant avec un large réseau de partenaires (institutionnels, culturels ou alternatifs).

Depuis sa création en 2022, le Corridor Culturel a pu travailler étroitement avec l'écosystème de la vie nocturne, notamment des organisations, collectifs, artistes ou encore travailleurs.

En chiffres : 10 événements, 15 collaborateurs, +50 travailleurs, +40 artistes pour plus de 5000 participants.

La réussite de nos projets témoigne de l'impact et la pertinence de ces acteurs dans la vie montréalaise actuelle et future. Elle témoigne aussi de notre volonté de légitimer cet écosystème en développant des opportunités significatives.

Dans le cadre de cette consultation, le Corridor Culturel appuie la démarche opérée par la Ville de Montréal et juge que la vie nocturne montréalaise joue un rôle primordial qui doit être reconnu, protégé et valorisé.

Un développement inclusif et durable de la nuit est possible à Montréal, et la culture alternative doit être reconnue comme acteur de sa vitalité.

Le Corridor Culturel souhaite saluer le travail et le "leadership" mené par MTL 24/24 pour avoir fait considérer le sujet et fournir un cadre pertinent de réflexion et d'actions.



2. ÉLÉMENTS CLÉS DE LA POLITIQUE

2.1. Culture alternative

La culture alternative est la colonne vertébrale de la nuit montréalaise. Cette culture repose sur un ensemble fragile d'organisations, lieux, collectifs, artistes, travailleur.es.s, (et donc de citoyens montréalais) qui s'impliquent et contribuent à la vitalité de la nuit et de Montréal. La majorité de cet écosystème vit dans une certaine forme de précarité et consacre, pour la plupart, du temps bénévole afin de mener à bien leurs activités.

Les nombreux écueils réglementaires et sa stigmatisation complexifient leurs activités et leur pérennité. Ceci entraîne un renouvellement important des acteurs, dissuade les artistes à rester à Montréal. Il est alors compliqué de mettre en place une action structurante en comptant sur des organisations fiables.

La reconnaissance par la Ville de Montréal des salles de diffusion dites alternatives, des collectifs et des artistes de cette scène faciliterait leurs actions, notamment dans l'octroi de financement, dans la facilitation d'obtention de permis et de relations avec la Ville et ses instances comme la SPVM ou le SIM.

La Politique doit aussi pouvoir proposer des pistes de financement, à travers des programmes des services du développement économique ou de la culture, pour des organisations de différentes tailles ou de stades d'institutionnalisation : pour des organismes intermédiaires de gouvernance ou les organismes spécialisés (GRIP, Collectif social, etc.), l'insonorisation des lieux de diffusion, la médiation culturelle, les infrastructures et dispositifs nécessaires pour garantir la qualité de vie des travailleur euse s de la nuit, etc.

Aussi, un soutien financier à la programmation artistique agirait à trois échelles : reconnaissance de la culture alternative dans la vitalité culturelle montréalaise, rétention des artistes à Montréal et accompagnement de leur développement et soutien direct des organismes dans leurs activités et leur pérennisation.

L'enjeu de l'abordabilité est aussi à signaler et un principe fondamental de la culture alternative. Les contraintes réglementaires, l'inflation, la gentrification et le manque d'infrastructure créent une hausse importante des prix, qui se répercute sur les participants. Ceci nuit à l'inclusion des communautés marginalisées et à l'accessibilité financière.

L'octroi de permis de vente d'alcool après 3h est l'action la plus directe permettant de générer des revenus additionnels pour les organisations, artistes et travailleurs, à associer à une réduction des écueils réglementaires et une facilitation des démarches.



Enfin, les revenus générés grâce au tourisme pour la vie nocturne devraient pouvoir être réinvestis dans l'écosystème. Outre la structuration de l'écosystème et de l'offre, cet investissement pourra agir favorablement sur l'attractivité touristique internationale de Montréal, comme une des destinations pour la vie nocturne, et pour la génération de nouveaux revenus.

La Politique doit ainsi permettre d'entretenir le dynamisme de cet écosystème et lui ouvrir des pistes structurantes pour sa pérennisation et le renforcement de son action. Enfin, la Politique de la vie nocturne devrait pouvoir s'arrimer avec la Politique de développement culturel 2030 prochainement en consultation, qui s'attardera sur les circuits de financement dans la culture.

2.2. Espaces et réglementations

Le manque d'infrastructure et la difficulté d'opérationnalisation de celles déjà en place sont au cœur des enjeux de la vie nocturne. Elle crée ainsi un déséquilibre entre offre et demande participant à la hausse des prix et la précarité des organisations, nuisant à un développement sain de la culture alternative.

Il est nécessaire de capitaliser sur les espaces actuels et de leur offrir un cadre plus souple. Bien que la proposition de quartier 24/24 est intéressante, il est nécessaire d'agir autour des lieux déjà existants et moteurs pour le développement de la vie nocturne. En reconnaissant ces lieux comme des salles de diffusion, ceci pourrait permettre l'octroi de permis plus facilement et d'initier un travail plus durable et concertée avec la Ville et ses instances (conformité des espaces, bruit, gestion du public...).

Le statut des *after hours* n'a pas évolué depuis les années 90, et fait désormais partie d'un régime d'exception avec la disparition de plusieurs lieux ayant eu l'autorisation. L'octroi de ce statut à des salles déjà existantes ou à celles répondant à un cahier des charges précis serait une des solutions pour la reconnaissance des lieux. Ce statut serait encadré et réévalué afin qu'il se fasse dans le respect des enjeux de voisinage et d'inclusion.

Enfin, plusieurs espaces alternatifs ou transitoires se créent à Montréal et sont propices au développement de la culture alternative. Un soutien à ces espaces par la facilitation des réglementations, l'octroi de permis, de certificats d'autorisation d'usage ou de financement agirait comme levier significatif.



Un règlement dédié à l'occupation transitoire et / ou temporaire d'espace devient de plus en plus criant à Montréal. Que cela soit d'anciennes infrastructures, bâtiments industriels ou commerciaux, plusieurs sont propices à créer des espaces pour la culture et la vie nocturne. Toutefois, les démarches pour opérer de tels lieux sont équivalentes à celles de créer un espace permanent, devenant extrêmement dissuasif ou quasiment impossible à mettre en place.

Un règlement pour l'occupation temporaire existe actuellement dans l'arrondissement Ville-Marie et pourrait servir de modèle à une application sur tout le territoire. Entremise, entreprise d'économie sociale et spécialisée, propose justement une réflexion sur la requalification et l'occupation d'espaces vacants. Cette réflexion serait alors à associer au Plan d'urbanisme et de mobilité 2050.

2.3. Stigmatisation, inclusion et sécurité

La vie nocturne et la culture alternative restent encore aujourd'hui sujettes aux clichés et nombreux préjugés.

En premier lieu, le SPVM et l'escouade de la moralité mènent des enquêtes sur les artistes programmé·e·s. Outre les délais associés, les artistes sont au cœur de la vie nocturne, et ce genre de dispositifs de surveillance ne sont ni raisonnables, ni justifiés. De pareilles enquêtes ne sont pas faites dans le cadre d'événements culturels plus traditionnels.

La mise en place d'une brigade de nuit (« veilleur·euse·s » de nuit) propre à chaque territoire (ou arrondissement) contribuerait à un environnement sain et sécuritaire. Avec une approche psycho-sociale, elle agirait pour une bonne cohabitation, l'identification des comportements à risque ou même l'évaluation des niveaux de bruit en amont d'une action par le SPVM.

Les impacts positifs sont nombreux : diminution des interventions policières et de la judiciarisation des méfaits, meilleure acceptabilité sociale et perception positive des activités nocturnes (sensibilisation, bon voisinage, etc.), sentiment de sécurité partagé entre noctambules (travailleur·euse·s, publics, citoyen·ne·s), etc.

Enfin, les communautés marginalisées, au cœur de la culture alternative et trouvant souvent un refuge dans cet environnement, sont souvent prises à partie. Une telle brigade agirait donc positivement pour améliorer leur sécurité et leur inclusion dans l'espace public.



Finalement, une offre de transport en commun adapté contribuerait à créer un environnement sécuritaire et à renforcer l'accessibilité universelle et économique des événements.

2.4. Gouvernance

Le développement et l'application d'une Politique de la vie nocturne doit se faire dans un cadre de responsabilité clair. Bien que la mise en action par les arrondissements fait du sens pour se conformer aux réalités de chaque territoire, un "leadership" au niveau central sera nécessaire afin de favoriser l'arbitrage, faciliter le travail avec les instances comme le SPVM ou le SIM, la mise en place de programmes ou encore de guides et d'actions à destination des acteurs de la vie nocturne.

L'idée de du guichet unique est donc intéressante et utile, mais c'est au niveau de la gouvernance que le succès à long terme de la Politique se jouera.

Un Bureau de la Nuit, associé à la nomination d'un Commissaire de la nuit, serait en charge de porter la politique et d'exercer ce rôle central d'arbitrage, mais aussi d'accompagnement des arrondissements dans l'implantation de la politique à leur échelle (évaluation, optimisation et révision des mesures et processus), de la facilitation des démarches avec les instances municipales (SPVM et SIM), de la consultation d'expertises pertinentes (notamment liées à la santé, à la sécurité et aux pratiques d'inclusion) et de la coordination des services centraux de la Ville.

Une organisation intermédiaire d'accompagnement au niveau des organisations aurait également du sens. Seuls, les organismes culturels, collectifs ou artistes ne sont pas en capacité d'assumer les attentes et exigences associés aux réglementations. MTL 24/24, en tant qu'expert reconnu, aurait alors un rôle à jouer, poursuivant également son travail de concertation, de conciliation et de gestion intégrée avec une majorité des acteurs de la vie nocturne.

Enfin, des relais locaux seraient pertinents pour aider à la mise en place de cette Politique et ses actions. Qu'elles soient des organisations culturelles établies ou des organisations issus de l'écosystème de la vie nocturne reconnu, elles pourraient accompagner les autres organismes (règlements, permis, financements, mitigation, inclusion et sécurité...) ou contribuer à la concertation citoyenne.



4. CONCLUSION ET ACTIONS POSSIBLES

Le Corridor Culturel croit dans un développement pérenne de la vie nocturne et de la culture alternative à Montréal. En tant qu'organisation, nous nous tenons prêts à accompagner le déploiement de cette Politique avec nos partenaires et collaborateurs et à agir comme relais local ou en soutien auprès des acteurs de la vie nocturne.

Plusieurs actions sont possibles à court et moyen terme, dont la plupart ont été pensées par MTL 24/24, résultat d'un travail de 3 ans d'études.

COURT TERME (6 MOIS-1 AN)

VILLE:

- Créer un poste de Commissaire à la vie nocturne relevant de la Direction générale et nommé par le Comité exécutif, chargé de mettre en place la politique et de créer le Bureau de la nuit; avec pour mandat d'orchestrer les relations entre les communautés nocturnes culturelles, commerciales et communautaires et les différents services municipaux;
- Réviser le règlement sur le bruit dans trois arrondissements centraux (VM, PMR, RPP)
 de manière à protéger les salles et rétablir l'équilibre entre confort résidentiel individuel et usages collectifs;
- Adopter le <u>principe d'agent de changement</u> afin de solidifier le nouveau règlement sur le bruit;
- Intégration des sujets de la Politique de la vie nocturne dans les autres politiques publiques de la Ville de Montréal : Politique de développement culturel 2030 et Plan d'urbanisme mobilité 2050;

ARRONDISSEMENT:

- Prolonger les heures d'ouverture des salles de spectacles et bars avec piste de danse en secteurs C.5

MOYEN TERME (2-3 ANS)

VILLE:

- Créer un **Bureau de la nuit**, indépendant du poste de Commissaire, dont le mandat sera d'agir à titre de guichet unique pour aider les entreprises culturelles et commerciales oeuvrant dans le domaine nocturne;



- Mettre en place des programmes de financement pour la création et le maintien de lieux culturels alternatifs ainsi que programmation artistique afin de maintenir l'abordabilité et lutter contre la gentrification et l'inflation;
- Améliorer l'offre de transports en commun la nuit;
- Évaluer l'affectation des revenus de tourisme et en réinvestir une partie dans le contenu créatif et la scène locale afin de maintenir et développer l'attractivité culturelle de la métropole (voir <u>l'exemple de Berlin</u> en relation avec Tourisme Montréal);
- Reconnaître et soutenir la culture alternative par des programmes de reconnaissance d'organisation, de salles de diffusion et de financement directes
- Déstigmatiser l'écosystème de la vie nocturne et ses acteurs en prônant une approche inclusive et protectrice auprès des communautés marginalisées, notamment avec la création d'une brigade et la fin des enquêtes menés par le SPVM;
- Développement d'une réglementation dédiée à l'occupation transitoire et / ou temporaire d'espaces vacants permettant des usages pour la culture et la vie nocturne (cf. rapport d'Entremise "Montréal transitoire en 2017")

ARRONDISSEMENT:

- Simplifier les cadres règlementaires de manière à dynamiser l'économie et la culture nocturne (voir le programme <u>City of Yes de la Ville de New York</u>);
- Faciliter les usages récréatifs et commerciaux en zones industrielles;
- Permettre aux salles de spectacles, salle de réception, bars, pubs et restaurants situés en secteurs C.4 d'appliquer pour ouvrir après 3AM;